

Extranet - Module Gestion des effectifs - NOUVEAUTES 2025-2026

Préalable : prendre connaissance de l'appel individuel de renouvellement 2025-2026 qui sera envoyé par courrier postal **mi-octobre**. Il a été décidé de décaler cette opération pour supprimer les envois postaux « papier » aux adhérents qui auront déjà renouvelé leur licence 25-26 durant le mois de septembre.

Rappel : l'appel individuel **daté et signé** par le licencié (ou son représentant légal si le licencié est mineur ou majeur sous tutelle) doit être **conservé pendant 5 ans**. Il est important de vérifier que les cases concernant les informations et choix des options d'assurance et le recueil des données personnelles sont cochées.

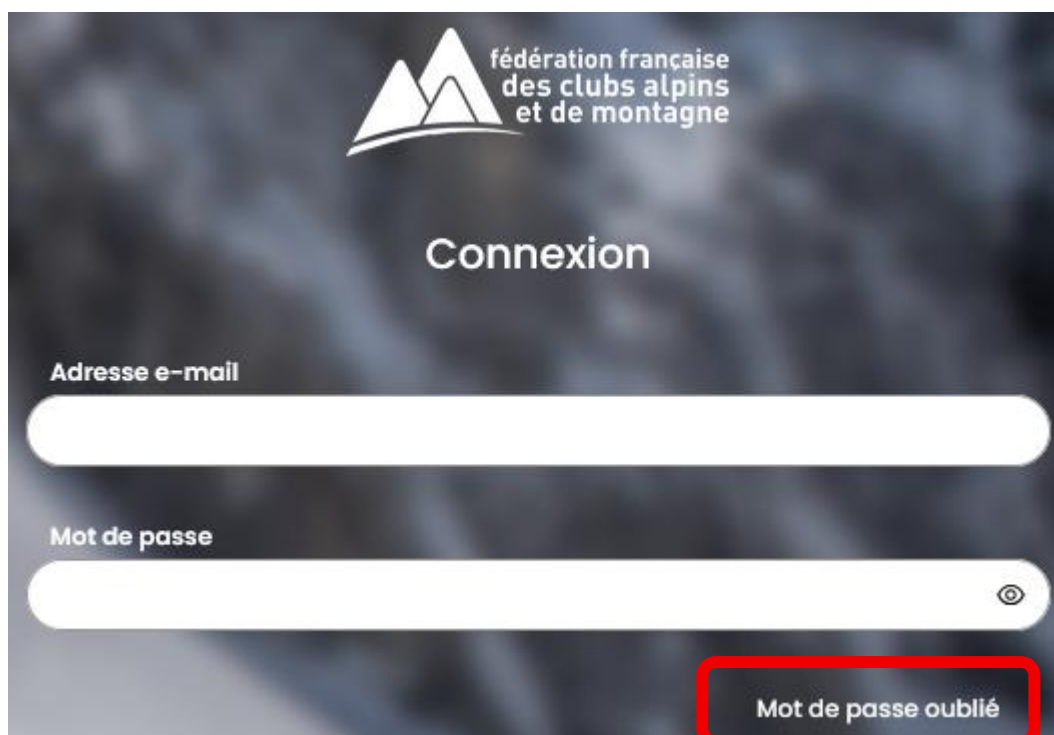
1°) Renouvellement en ligne

L'accès à l'espace licencié pour renouveler se fait via le Portail FFCAM : <https://portail.ffcam.fr> muni de son **adresse e-mail** (celle enregistrée dans la fiche adhérent).

Si l'adhérent a changé d'adresse ou si elle est erronée, il faut la mettre à jour dans sa fiche au préalable.

Il n'existe plus de mot de passe temporaire. C'est à chacun de le définir (lors de la première connexion ou en cas d'oubli) via la procédure « *Mot de passe oublié* »

Pensez à mettre à jour le site internet de votre club et toute information à ce sujet.



The image shows a login interface for the Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne. At the top, the logo and name of the federation are displayed. Below, the word 'Connexion' is centered. There are two input fields: 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe'. The 'Mot de passe' field has an eye icon to toggle visibility. At the bottom right, there is a button labeled 'Mot de passe oublié' which is highlighted with a red rectangle.

2°) Contribution environnement

Dans le cadre du projet l'engagement Club Alpin - Cap sur 2030 (action 12), pour soutenir le pôle Engagement social et environnemental, une contribution symbolique de **1 €** est demandée lors de la prise de licence.

Elle est facultative et ne concerne pas les catégories J1, J2, E2 et E2.

En cas de double-adhésion, si la contribution est déjà souscrite lors de l'adhésion principale, elle ne sera pas proposée.

Elle apparaît au niveau :

- de la fiche adhérent, onglet « Options d'adhésion », dans le tableau *Cotisation*

Cotisation	
Montant	Option
83.70	Cotisation
0.00	Droit d'entrée ☐
0.00	Contribution environnement ☐

- au verso de la fiche d'adhésion « papier »

☐ J'accepte de soutenir le pôle *Engagement social et environnemental* par une contribution symbolique de 1€.

ASSURANCES

- de l'appel individuel. Information en page 1 et tableau de la somme à régler en page 2

Contribution environnement

Dans le cadre du projet *L'engagement Club Alpin - Cap sur 2030* (action 12), nous vous proposons de soutenir le pôle *Engagement social et environnemental* par une contribution symbolique de 1 €. Celle-ci est facultative : vous pouvez la supprimer si vous ne souhaitez pas y souscrire (cf. page 2).

Part club	26,00
TOTAL	85,00
Assurance de personne et Assistance Secours (cf. page 3)	24,00
TOTAL AVEC ASSURANCE DE PERSONNE ET ASSISTANCE SECOURS	109,00
Magazine La Montagne et Alpinisme (cf. page 4)	24,00
Contribution environnement (cf. page 1)	1,00

- du formulaire d'adhésion en ligne

Contribution environnement

Dans le cadre du projet *l'engagement Club Alpin - Cap sur 2030* (action 12), nous vous proposons de soutenir le pôle Engagement social et environnemental par une contribution symbolique de 1 €. Celle-ci est facultative : vous pouvez décocher la case si vous ne souhaitez pas y souscrire.

☒ Contribution environnement 1 €